

Instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2017/211 du 26 juin 2017 relative aux orientations retenues pour 2018 en matière de développement des compétences des personnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

26/06/2017

Cette instruction a pour objet de diffuser aux établissements relevant de la fonction publique hospitalière (FPH) les « actions de formation nationales » (AFN) et « axes prioritaires de formation » identifiés au niveau national pour l'année 2018.

Sont ainsi détaillées pour 2018 les AFN que la direction générale de l'offre de soins (DGOS) souhaite impulser, dont la mise en œuvre est confiée à l'Association nationale pour la formation des hospitaliers (ANFH) et identifie les axes prioritaires de formation, notamment sur des sujets issus de la stratégie nationale de santé.

Cinq nouvelles AFN et dix huit axes prioritaires de formation sont proposés pour 2018 et sont mentionnés dans la liste qui figure en annexe de l'instruction. A noter par exemple des axes de formation autour du de la qualité de vie au travail (QVT), des acteurs et instances de prévention des conflits avec les usagers du système de santé ou encore la formation des professionnels de santé aux gestes et soins d'urgence et aux situations sanitaires exceptionnelles.